

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 13 décembre 2021

Convocation du : 7 décembre 2021

Le deux mille vingt et un, le treize décembre 2021 à 17 heures 30, le Conseil de la Communauté de communes, s'est réuni à Veynes – salle des Arcades, sous la présidence de M. Michel RICOU-CHARLES, assisté de Madame Monique BARTHELEMY, secrétaire de séance.

Présents : Michel RICOU-CHARLES, Jacques FRANCOU, Alain BOYOD, Jean ROUSSEAU, Michel VIDAL, Monique BARTHELEMY, Marie-Paule ROGOU, Laurent CELCE, Alain MANIVEL, Dominique TRUC, Georges LESBROS, Rémy FREY, Fabien GASCARD, Maurice CHAUTANT, Mallorie BOURGOGNE, Josette REVOUX, Jean-Marie GUEYRAUD, Jean-Pierre BRIOULLE, Olivier REGORD, Christian GILARDEAU-TRUFFINET, Christian AUBERT, Jean BANAL, Alain CAUSSE, Serge EYSSERIC, Gérald GRIFFIT, Bernadette SAUDEMONT ;

Absents et excusés : Françoise PINET, Anne-Marie GROS, Christiane ACANFORA, Roger AQUINO, Robert PAUCHON, Roland AMADOR, Jean-François CONTOZ, Jean-Claude VALLIER, Françoise BELLANGER, Lamia CONTRUCCI, Claude DUBUT, Rajaa TOUSSAINT ;

Pouvoirs : Françoise PINET excusée a donné pouvoir à Alain BOYOD ;
Christiane ACANFORA excusée a donné pouvoir à Rémy FREY ;
Roland AMADOR excusé a donné pouvoir à Fabien GASCARD ;
Jean-François CONTOZ excusé a donné pouvoir à Maurice CHAUTANT ;
Françoise BELLANGER excusée a donné pouvoir à Christian GILARDEAU-TRUFFINET ;
Lamia CONTRUCCI excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;
Claude DUBUT excusée a donné pouvoir à Gérald GRIFFIT ;

Anne-Marie GROS excusée a été remplacée par son suppléant Michel VIDAL ;

ORDRE DU JOUR : Contrat de Relance et de Transition Ecologique

Le contrat de relance et de transition écologique est le nouvel outil contractuel de l'État proposé aux territoires pour la période 2021-2026. En engageant l'élaboration de ce CRTE, l'État poursuit plusieurs objectifs :

- Associer les territoires au plan de relance pour favoriser les investissements publics et privés qui favorisent la reprise de l'activité ;
- Accompagner les collectivités dans leur projet de territoire sur la durée du mandat 2020-2026, avec comme thèmes transversaux la transition écologique et la cohésion territoriale ;

- Illustrer la volonté d'une approche différenciée et simplifiée de la décentralisation avec une contractualisation qui s'adapte aux spécificités des territoires.

Le CRTE se matérialise dans une convention qui sera amendée et complétée dans le temps.

Aussi, si le calendrier du CRTE est contraignant puisqu'il doit être signé d'ici la fin de l'année 2021, la déclinaison opérationnelle fera l'objet d'un travail d'approfondissement dès le début de l'année 2022.

L'annexe financière du CRTE, qui sera actualisée de façon annuelle, recense toutes les opérations intercommunales et communales qui contribuent au projet de territoire.

Les 3 axes clés du projet de territoire :

-Relance et développement économique

- Soutenir les filières existantes, renforcer les compétences au service de l'emploi et de l'insertion, développer un tourisme durable...

-Transition écologique et énergétique

- S'adapter aux changements climatiques et préserver les ressources naturelles, soutenir la performance énergétique des bâtiments, soutenir l'économie circulaire...

-Cohésion sociale et territoriale

- Organiser un développement équilibré des différents espaces du territoire, développer l'attractivité culturelle et sportive, renforcer le maillage des services, favoriser un habitat solidaire, attractif et durable, favoriser l'implication des habitants...

Après en avoir délibéré le conseil communautaire approuve le CRTE et autorise le président à le signer.

Nombre de membres en exercice : 37			
Votants : 33 dont 7 pouvoirs	Pour : 33	Abstention : 0	Contre : 0

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20211213-De158_2021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/12/2021

Affichage : 17/12/2021

Pour le Président



Ainsi fait et délibéré à Veynes, les
jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Michel RICOU-CHARLES

